

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors d'une séance qui aura lieu le **25 janvier 2022**, le conseil de cette municipalité adoptera son budget pour l'année 2022 ainsi que son programme triennal d'immobilisations.

Afin de respecter les consignes de distanciation physique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, cette séance se tiendra de façon virtuelle. Il sera toutefois possible pour le public de suivre le déroulement de la séance en direct sur le Web via la Télévision communautaire de Grande-Rivière ([www.tvcgr.com](http://www.tvcgr.com)) et l'enregistrement sera disponible sur le site de la TVCGR.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Les questions pourront être transmises à la greffière par courriel à l'adresse [renseignements@ville.perce.qc.ca](mailto:renseignements@ville.perce.qc.ca) au plus tard le 7 février 2022 à 16 h. Les questions seront soumises au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 février 2022. Cette procédure remplacera la procédure habituelle de questions orales du public.

**Donné à Percé, le 14 janvier 2022.**

-----  
**Gemma Vibert,**  
**Greffière**